



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

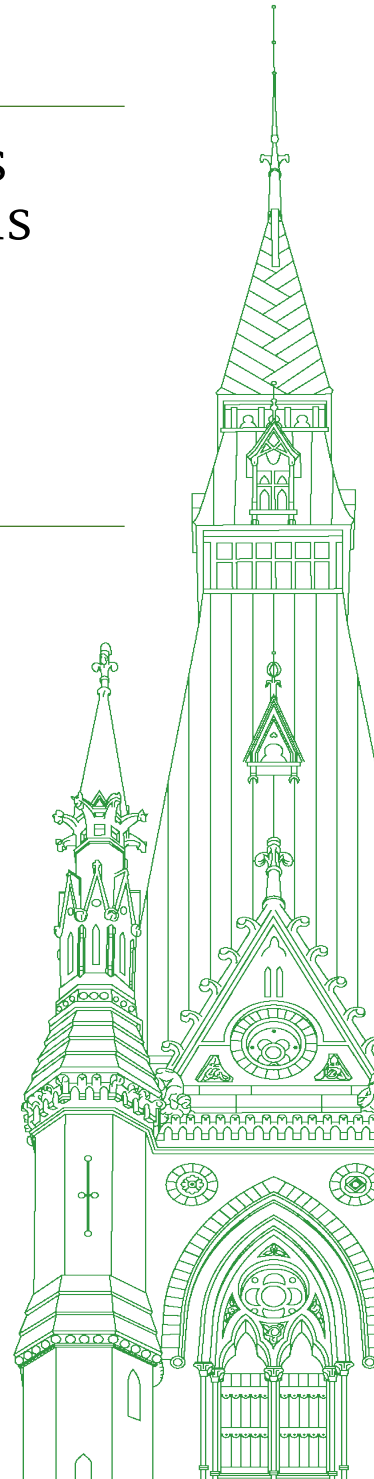
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

Le mardi 28 octobre 2025

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 28 octobre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 11^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur Postes Canada. Nous avons quatre déclarations préliminaires.

Mesdames et messieurs les témoins, veuillez limiter vos déclarations préliminaires à cinq minutes, afin que je n'aie pas à vous interrompre.

Chers collègues, comme nous avons aujourd'hui tellement de personnes en ligne, si vous posez des questions, veuillez préciser à qui elles s'adressent.

À ceux qui sont sur Zoom, à moins que l'on fasse précisément appel à vous pour une question, je vous demanderai de vous abstenir de parler, afin que nous ne parlions pas tous en même temps.

Nous commencerons par nos témoins présents dans la salle.

Monsieur Lalande, vous avez la parole pendant cinq minutes. Je vous en prie, monsieur.

[Français]

Xavier-Antoine Lalande (maire de Saint-Colomban, Union des municipalités du Québec): Monsieur le président, madame la vice-présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de permettre à l'Union des municipalités du Québec de participer activement et de manière constructive à l'étude sur la situation à Postes Canada.

Je m'appelle Xavier-Antoine Lalande. Je suis maire de Saint-Colomban et représentant de l'Union des municipalités du Québec, ou UMQ. Je suis accompagné de Mme Anabelle Martini, coordonnatrice aux politiques de l'UMQ.

J'aimerais d'abord rappeler que, depuis maintenant plus de 100 ans, l'UMQ rassemble les gouvernements de proximité de toutes les régions du Québec.

Les membres de l'UMQ représentent plus de 85 % de la population du territoire du Québec.

L'UMQ reconnaît les défis financiers auxquels Postes Canada est confrontée. Nous comprenons également la nécessité d'une réforme afin de permettre à l'organisation d'adapter son modèle d'affaires au contexte actuel. Cette réforme doit être guidée par une logique d'équité territoriale et de cohésion sociale. Elle ne peut se faire au

détriment des communautés locales, en particulier des personnes les plus vulnérables.

C'est en ce sens que nous formulons aujourd'hui trois recommandations clés.

Notre première recommandation est de maintenir un service postal de proximité dans toutes les régions. La fin annoncée du moratoire sur les bureaux de poste soulève des préoccupations majeures pour les municipalités du Québec. Ces points de services jouent un rôle structurant dans la vie sociale et économique de plusieurs localités. Ils sont des repères et des lieux d'ancrage et de rencontres.

Leur fermeture n'est donc pas anodine, car elle pourrait accentuer la fragilité des centres-villes et des cœurs de villages déjà mis à l'épreuve dans un contexte économique difficile. Les répercussions sur le tissu social local et, évidemment, sur l'accès aux services pourraient être importantes. Par exemple, pour se rendre au bureau de poste le plus proche, certaines personnes devront parcourir plusieurs dizaines de kilomètres. Il faut à tout prix éviter de creuser les inégalités territoriales, de créer des déserts de services ou de compliquer l'accès pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

L'UMQ recommande donc que toute transformation du modèle d'affaires de Postes Canada soit pensée en fonction des réalités locales et en concertation avec les municipalités.

D'autres solutions devraient également être explorées, notamment l'intégration de comptoirs dans les commerces locaux, ou encore la révision de la fréquence de livraison du courrier à domicile. De plus, l'avenir des bâtiments de Postes Canada, qui jouissent souvent d'un emplacement stratégique, devrait être examiné avec les municipalités pour s'assurer que leur reconversion éventuelle répond bien aux besoins locaux.

Notre deuxième recommandation concerne la nécessité d'assurer une planification concertée de l'installation des boîtes postales communautaires.

• (1105)

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je sais que la réunion est télévisée, mais je trouve qu'il est difficile de se concentrer. Je sais que le témoignage est prononcé en français et que certaines personnes n'écoutent pas quand c'est en français, mais il y a beaucoup de mouvement. J'aimerais que nous respections le témoin.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, madame.

Veuillez continuer, monsieur Lalande. Il vous reste deux minutes.

[Français]

Xavier-Antoine Lalande: Merci.

Notre deuxième recommandation concerne la nécessité d'assurer une planification concertée de l'installation des boîtes postales communautaires. L'UMQ considère qu'elle devrait découler d'une démarche conjointe entre Postes Canada et les municipalités. Nous sommes convaincus qu'une collaboration structurée dès le départ est la clé d'une intégration harmonieuse.

Cela permettrait de respecter les réalités du terrain, les principes d'aménagement du territoire, le design, tout en évitant de possibles conflits d'usages. Une attention particulière devrait être portée aux secteurs les plus densément peuplés, où les défis liés à l'espace, à la sécurité et à la cohabitation pourraient complexifier l'installation de ces boîtes postales.

L'UMQ invite par ailleurs Postes Canada à amorcer une réflexion sur l'évolution des dispositifs déjà en place, comme les cases postales, dans une logique de continuité du service public et d'optimisation des ressources existantes.

Enfin, notre troisième recommandation porte sur la reconnaissance des envois municipaux comme des services essentiels en cas de grève. Comme vous le savez peut-être, le Québec est en période électorale à l'échelon municipal, et il y a eu des problèmes très importants dans les dernières semaines.

Les envois postaux concernent notamment les comptes de taxes municipales et les cartons électoraux, un document qui invite les gens à aller voter. L'acheminement de ces envois postaux ne peut pas être compromis. Les répercussions du dernier conflit en cours sont éloquentes. Près de six millions d'électrices et d'électeurs ont été touchés par des retards dans la réception des cartons électoraux dans le cadre des élections municipales de cette année. Les cartons électoraux représentent souvent le seul canal d'information disponible. Cette situation aura sans doute des conséquences directes sur la participation électorale.

Les municipalités de 20 000 habitants et plus ont l'obligation d'envoyer de tels documents. Or, les options auxquelles plusieurs municipalités ont dû avoir recours, comme les services de messagerie privés, sont coûteuses. Par exemple, la Ville de Montréal a dû déboursier plus de trois millions de dollars pour assurer la distribution des cartons électoraux dans le cadre de cette élection.

Lors du conflit de décembre 2024 à Postes Canada, ce sont les envois des comptes de taxes municipales qui ont été touchés. Cela a entraîné des problèmes en matière de liquidité pour les municipalités, qui dépendent de ces envois pour assurer leur financement et leur fonctionnement.

L'UMQ recommande donc que ces envois postaux soient intégrés dans les ententes de services essentiels établies entre les parties avant tout déclenchement du conflit.

Pour conclure, j'aimerais souligner que les municipalités ne sont pas de simples usagères du service postal. Elles sont des partenaires stratégiques. Elles sont prêtes à collaborer à une réforme qui respecte les réalités locales, qui protège l'accès aux services de proximité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens et qui renforce le lien social.

Il est important que cette réforme soit pensée avec les municipalités, sans compromettre le développement socioéconomique ni la vitalité des régions du Québec.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lalande.

Monsieur Deegan, la parole est à vous pour cinq minutes.

Paul Deegan (président et chef de la direction, Médias d'Info Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, et merci de me donner l'occasion de parler de Postes Canada.

Médias d'Info Canada représente 550 titres de presse dans le pays, de grands journaux nationaux à des hebdomadaires communautaires indépendants tenus par deux personnes. Je suis accompagné aujourd'hui par mon collègue Murray Elliott, d'Olds, en Alberta.

Avant de commencer, permettez-moi d'énoncer une évidence. La Société canadienne des postes, Postes Canada, n'est pas viable financièrement sans changements importants. Sans une restructuration en profondeur, elle continuera de perdre chaque jour des millions de dollars de fonds publics.

En même temps, Postes Canada est une institution nationale importante. Comme nos journaux, ses timbres racontent l'histoire du Canada et des Canadiens. À titre d'exemple, en 2021, Postes Canada a dévoilé cinq timbres célébrant cinq grands caricaturistes canadiens, dont Terry Mosher, de la *Montreal Gazette*. Aislin, comme on le surnomme, a représenté un castor vêtu d'un maillot de hockey orné d'une feuille d'érable jouant contre un ours dont le maillot portait l'inscription CCCP.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de Postes Canada comme moyen de distribution essentiel pour de nombreux journaux locaux au Canada, en particulier dans les régions rurales et éloignées. Nous sommes très reconnaissants du travail accompli par les milliers d'employés des postes pour distribuer nos journaux aux Canadiens, malgré la pluie, la neige, le grésil ou la grêle. Cependant, les dirigeants actuels de Postes Canada et du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, le STTP, font preuve de mépris à l'égard des journaux locaux. Ils semblent avoir oublié que nous sommes des clients, et des clients qui paient bien.

Permettez-moi de citer deux exemples récents où des éditeurs, dont beaucoup sont des petites entreprises, ont été lésés. Premièrement, depuis janvier 2024, les journaux locaux contenant des encarts publicitaires ne sont plus exemptés du programme Choix des consommateurs de Postes Canada, qui permet aux Canadiens de refuser de recevoir de la publicité importune. Tout comme les publicités dans les pages d'un journal, les encarts publicitaires ou les prospectus financent le contenu produit par nos journalistes dans ces journaux.

Soyons clairs. Les journaux locaux dans lesquels est inséré un prospectus de l'épicerie locale ou de la quincaillerie franchisée ne constituent pas de la publicité importune. Voici les conséquences de cette décision sur le terrain. Pour un journal local, les 120 000 \$ de revenus annuels tirés des prospectus représentent trois emplois. Sans ces revenus, ces trois emplois sont fortement menacés. Cette décision arbitraire a été prise sans jamais consulter les intéressés et sans aucune analyse d'impact économique et social. Nous espérons que le Parlement demandera à Postes Canada de revenir sur cette décision.

Deuxièmement, la décision prise en septembre par le STTP d'intensifier la grève en ne traitant ni ne distribuant les prospectus sans adresse appelés « courrier de quartier » a eu pour résultat, intentionnel ou pas, de prendre en otage nos journaux locaux. Elle a privé de nombreux Canadiens de l'information factuelle et vérifiée que nos journalistes produisent. Encore une fois, je tiens à souligner que les journaux locaux ne constituent pas de la publicité importune.

Certains de nos éditeurs ont des problèmes de service avec leur bureau de poste local, mais ce sont généralement des cas isolés. Postes Canada a considérablement amélioré son processus de résolution au cours des dernières années. À cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement Mark Nailer et Julie Plouffe, de la division du courrier commercial de Postes Canada. Ils sont toujours extrêmement serviables et réactifs.

Vous vous demandez peut-être pourquoi nous ne renonçons pas tout simplement à la version papier pour passer au seul numérique. Est-ce que cela ne résoudrait pas nos problèmes de distribution, et nous ne dépendrions plus de Postes Canada? Avec les géants étrangers de la technologie qui raflent la plupart des revenus publicitaires numériques dans ce pays, l'économie du numérique ne fonctionne tout bonnement pas pour beaucoup. Les revenus publicitaires numériques peuvent peut-être aider de grandes entreprises ou des publications spécialisées consacrées à des commentaires non rémunérés, mais nous avons toujours besoin de publicités imprimées et de prospectus pour financer une salle de rédaction composée de journalistes locaux à plein temps qui, par leur travail minutieux, couvrent les activités de la police, des tribunaux et de la mairie. Les vraies informations coûtent de l'argent.

À propos des revenus publicitaires numériques, j'encourage le Comité à examiner les dépenses publicitaires fédérales. L'agence de référence du gouvernement fait ce qui est le plus facile et le plus rentable pour elle. En 2023-2024, le gouvernement a dépensé plus de 76 millions de dollars en publicité. Sur ce montant, moins de 1,4 million de dollars sont allés à l'ensemble des publications imprimées du pays.

L'argent des contribuables devrait être dépensé à Crowsnest Pass, pas en Californie, et dans des entreprises qui diffusent des informations factuelles, au lieu de celles dont les algorithmes favorisent la désinformation et la mésinformation. Le gouvernement devrait suivre l'exemple de l'Ontario et annoncer dans son prochain budget, en novembre, qu'il réserve au moins 25 % de ses dépenses publicitaires à des noms fiables de l'information. C'est une mesure qui devrait plaire au Comité, car elle n'entraînera aucun coût supplémentaire pour les contribuables.

Merci beaucoup. M. Elliott et moi-même serons heureux de répondre à vos questions.

• (1110)

Le président: Nous allons maintenant entendre M. Bartlett.

Je vous en prie, monsieur.

Patrick Bartlett (directeur général, Association nationale des grands usagers postaux): Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je m'appelle Patrick Bartlett et je comparais au nom de l'ANGUP, l'association canadienne à but non lucratif qui représente l'industrie postale.

Nous représentons l'ensemble de la chaîne de valeur du courrier: les imprimeurs, les fournisseurs de services postaux, les sociétés de données, les fournisseurs et fabricants de machines à affranchir. De-

puis plus de 30 ans, nous travaillons en collaboration avec Postes Canada pour soutenir un système postal national solide.

Je me concentrerai aujourd'hui sur trois questions: l'importance du courrier et de l'industrie postale pour l'économie canadienne, les conséquences importantes de l'incertitude prolongée quant à l'issue du conflit de travail et notre réponse aux changements à Postes Canada que propose le ministre.

L'industrie postale est importante pour l'économie canadienne. Elle contribue beaucoup à l'emploi, au commerce et aux recettes publiques: 100 milliards de dollars de revenus annuels, environ 5 % du PIB et 700 000 Canadiens employés principalement dans de petites et moyennes entreprises. Elle est essentielle pour la facturation, l'acquisition de clients et l'exécution des commandes. Le courrier représente un service essentiel pour les petites et moyennes entreprises. Quatre entreprises sur cinq comptent sur Postes Canada: 73 % envoient des chèques et des factures par la poste et plus de 50 000 entreprises et organismes à but non lucratif utilisent des machines à affranchir.

Même si le volume est en baisse, le courrier génère toujours 50 % des recettes de Postes Canada, soit environ 3,1 milliards de dollars par an. La densité du courrier permet également à Postes Canada de rester compétitive dans le domaine des colis, malgré une structure de coûts plus élevée. Le marketing par courrier physique génère des taux d'engagement et de réponse plus élevés, avec une mémorisation, une confiance et une présence importantes qui permettent de se démarquer du fouillis numérique.

Une Société canadienne des postes commercialement viable est donc fondamentale pour l'industrie, les entreprises qu'elle soutient et les Canadiens qu'elle emploie.

L'incertitude relative au conflit de travail a un coût. Notre secteur dépend entièrement de Postes Canada pour la livraison. Quand le système postal s'arrête, nous nous arrêtons aussi. Au cours des 18 derniers mois, des entreprises ont fermé leurs portes, des employés ont été licenciés, les réserves de trésorerie se sont épuisées et d'importantes campagnes de marketing ont été reportées ou annulées. C'est notre saison de pointe. Beaucoup de PME ne survivront pas à une perturbation continue.

L'ANGUP respecte le droit à la négociation collective, mais après près de deux ans de négociations, au lieu d'un rapprochement, le fossé s'est creusé entre les parties. Nous pensons donc que l'arbitrage exécutoire est maintenant la seule solution pratique pour rétablir la stabilité. Si rien n'est fait d'urgence, toute l'économie sera touchée par contrecoup.

La réforme va dans le bon sens. C'est sa mise en œuvre qui sera déterminante. L'ANGUP soutient de manière générale l'orientation définie par le ministre Lightbound: flexibilité des normes de distribution, fin des moratoires sur la conversion aux boîtes postales communautaires et la fermeture de bureaux de poste ruraux...

• (1115)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Les interprètes signalent que le son est coupé de temps à autre. On peut entendre les propos du témoin, mais il y a peut-être quelque chose à vérifier. Je pense à la santé auditive des interprètes.

[Traduction]

Le président: Nous allons faire une petite pause, monsieur Bartlett, le temps de vérifier auprès de nos interprètes.

- (1115) _____ (Pause) _____
- (1115)

Le président: Merci d'avoir attendu. Merci de votre patience, monsieur Bartlett.

Le service informatique nous dit que notre connexion est bonne pour le moment, nous allons donc réessayer.

Allez-y, monsieur Bartlett. Il vous reste deux minutes.

Patrick Bartlett: Je vous remercie.

La réforme va dans le bon sens. C'est sa mise en œuvre qui sera déterminante. L'ANGUP soutient de manière générale l'orientation définie par le ministre Lightbound, notamment la flexibilité des normes de distribution, la fin des moratoires sur la conversion aux boîtes postales communautaires et la fermeture de bureaux de poste ruraux, ainsi qu'un processus plus rapide et plus efficace pour les décisions relatives au prix des timbres.

Nous convenons que des changements sont nécessaires. Cependant, plusieurs garanties sont essentielles. La fiabilité de la distribution doit rester non négociable. La distribution du courrier dépend de l'arrivée des envois dans les délais annoncés liés aux ventes et aux campagnes. Les conséquences pour la collectivité doivent être prises en compte. Les changements doivent être entrepris en consultation avec la population locale et en faisant preuve de bon sens. La tarification doit être prévisible et rationnelle d'un point de vue commercial. Les récentes mesures tarifaires, notamment la réduction des incitations et l'augmentation de 25 % pendant un conflit de travail, accélèrent le déclin du courrier postal.

Nous recommandons de maintenir des mécanismes de contrôle appropriés pour un monopole, comme l'indexation des augmentations tarifaires sur l'inflation et le rétablissement de véritables différences de prix pour les expéditeurs commerciaux, y compris les utilisateurs de machines à affranchir. Ces mesures garantiront la croissance des revenus sans déstabiliser le secteur.

En conclusion, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, l'ANGUP demande que l'on agisse sans plus tarder pour mettre fin à l'incertitude quant à l'issue du conflit de travail en recourant à un arbitrage exécutoire, que l'on procède à des réformes responsables et disciplinées qui préservent un système postal national durable et que l'on maintienne la collaboration avec l'industrie afin de soutenir l'emploi et l'activité économique au Canada. Le Canada a besoin d'une Société canadienne des postes fiable et compétitive pour soutenir les entreprises qui font tourner notre économie.

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

- (1120)

Le président: Je vous remercie, monsieur Bartlett.

Nous commencerons la série de questions de six minutes avec Mme Jansen.

Vous avez la parole. Je vous en prie.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur Bartlett, tout le monde ici sait que ce n'était qu'une question de temps. En 2016, ce même comité a dit au gouvernement libéral exactement ce qu'il fallait faire avec Postes Canada: moderniser la distribution, trouver de nouvelles sources de revenus et s'adapter avant qu'il ne soit trop tard, mais huit ans plus tard, rien de tout cela n'a été fait.

Croyez-vous que ces recommandations auraient dû être mises en œuvre plus tôt?

Patrick Bartlett: Oui. L'ANGUP a collaboré avec le gouvernement et le groupe de travail sur les services postaux. Nous avons appuyé le plan original en cinq points de Postes Canada en 2013 et ces changements et, selon nous, ils auraient dû être mis en œuvre à ce moment-là.

Tamara Jansen: La baisse du courrier postal n'était pas une surprise. Les Canadiens payaient leurs factures en ligne et les entreprises passaient au numérique bien avant 2016. Votre association a-t-elle averti le gouvernement que ces tendances allaient s'accroître?

Patrick Bartlett: Oui.

Tamara Jansen: Quand vous l'avez fait, quel genre de réponse avez-vous obtenue?

Patrick Bartlett: Ils nous ont écoutés. Le groupe de travail sur les services postaux a pris nos recommandations et nos réflexions au sérieux et les a intégrées dans son rapport. Si je me souviens bien, le comité parlementaire qui participait à l'examen des services postaux à l'époque a rejeté les chiffres et estimé qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des changements.

Tamara Jansen: Excusez-moi. Pourriez-vous répéter? Le comité a rejeté les chiffres. Il a estimé qu'il...

Patrick Bartlett: Oui. Les chiffres étaient des projections présentées par Deloitte et Postes Canada, et ils sont assez proches de la situation actuelle de Postes Canada. La perte est d'environ 1 milliard de dollars.

Postes Canada était encore rentable à l'époque, et le comité parlementaire a essentiellement conclu qu'il ne croyait pas aux chiffres et qu'il n'était pas nécessaire d'agir immédiatement.

Tamara Jansen: Certaines des grandes idées de 2016 consistaient à diversifier les revenus, à développer les colis, à établir des partenariats avec des réseaux de livraison privés et même à explorer de nouveaux services financiers. Au lieu de cela, rien n'a été fait.

Combien de possibilités a-t-on laissé échapper parce que le gouvernement n'a pas agi alors qu'il était encore temps?

Patrick Bartlett: Je ne pense pas pouvoir répondre à cette question. Beaucoup, j'imagine. Disons que Postes Canada ne serait pas dans cette situation aujourd'hui si des mesures avaient été prises à ce moment-là.

Tamara Jansen: Pour vos membres, les grands utilisateurs du service postal, ce n'est pas seulement théorique, c'est leur activité quotidienne. Les petites et moyennes entreprises de ma circonscription me disent également que la distribution du courrier par Postes Canada est essentielle pour elles pour toutes les raisons que vous avez mentionnées.

Quelles sont les conséquences de cette procrastination pour vos membres?

Patrick Bartlett: Je pense que la tarification est un des aspects les plus préjudiciables pour les membres. Postes Canada a adopté une approche un peu inégale en matière de tarification. Pour le courrier postal, elle a augmenté de manière constante les tarifs du courrier commercial, mais pas le prix des timbres. Par exemple, il y avait une incitation de 10 ¢ à utiliser les machines à affranchir, et maintenant, cette incitation est tombée à 1 ¢. Comme Postes Canada ne peut pas relever le plafond des timbres, elle doit prendre de l'argent à l'industrie en augmentant les tarifs.

Tamara Jansen: Les libéraux étaient aux commandes pendant tout ce temps. Pensez-vous que l'absence d'un plan de modernisation clair de la part du gouvernement soit une des principales raisons pour lesquelles Postes Canada connaît aujourd'hui de graves difficultés financières?

• (1125)

Patrick Bartlett: Il y avait un plan. Il fallait simplement le mettre en œuvre.

Tamara Jansen: Si vous pouviez revenir en arrière, quels seraient les deux ou trois changements que vous considérez comme étant les priorités absolues que le gouvernement aurait dû mettre en œuvre pour assurer l'avenir de Postes Canada?

Patrick Bartlett: Je dirais la conversion aux boîtes postales communautaires et la fin du moratoire rural.

Tamara Jansen: Ce que vous nous dites aujourd'hui, c'est que cette situation n'était pas inévitable. Les signes étaient là, mais personne n'a rien fait pour corriger la situation. Pensez-vous qu'il soit trop tard pour Postes Canada parce que les libéraux ont attendu si longtemps?

Patrick Bartlett: Non, je ne pense pas qu'il soit trop tard, mais nous devons agir rapidement et prudemment. Postes Canada ne peut pas, par exemple, combler ses déficits par des augmentations de prix importantes. Le gouvernement doit la financer jusqu'à ce que ces changements soient opérés.

Tamara Jansen: Pouvez-vous me décrire un peu plus en détail le chaos que cette situation chaotique et désordonnée impose à nos petites et moyennes entreprises et à vos membres?

Patrick Bartlett: Permettez-moi de revenir sur l'arrêt de travail de l'année dernière. Il y a un fournisseur de services postaux qui offre un excellent service à ses clients et qui soutient beaucoup ses employés. Pendant la grève de l'an dernier, son activité a pratiquement cessé. Il a gardé ses employés, ce qui a entraîné de lourdes pertes pour l'entreprise, car elle avait très peu de travail à leur confier. Cela a été très perturbant. Elle a subi un préjudice financier, et la situation actuelle...

Le président: Je suis désolé, je dois vous interrompre, car nous avons dépassé le temps de parole.

Nous allons passer à M. Gasparro.

Chers collègues, nos interprètes m'informent que la connexion avec M. Bartlett est de nouveau interrompue. Il ne nous reste qu'environ 25 minutes. Je vous propose donc de ne pas poser de questions à M. Bartlett pour le moment. Nous allons demander au service informatique de le reconnecter.

Monsieur Bartlett, notre service informatique vous contactera séparément par téléphone pour essayer de régler ce problème.

Allez-y, monsieur Gasparro.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Deegan, je suis heureux de vous revoir. Je sais, de toute évidence pour avoir siégé au conseil d'administration de Postmedia, que les arrêts de travail à Postes Canada mettent certains journaux dans des situations très difficiles. Vous en avez parlé dans vos observations préliminaires. Je peux vous dire que ces arrêts ont eu des répercussions sur la diffusion de plusieurs journaux ethniques dans ma circonscription, Eglinton—Lawrence, comme le *Corriere Canadese*, un grand quotidien italien également situé à Eglinton—Lawrence. Ces arrêts ont évidemment des répercussions sur les journaux communautaires et ethniques qui informent les Canadiens.

Pouvez-vous en dire un peu plus sur les conséquences pour les nouvelles locales des récentes grèves et autres arrêts de travail?

Paul Deegan: Le journal que vous mentionnez, le *Corriere Canadese*, appartient à un ancien parlementaire, Joe Volpe, et c'est un excellent exemple. Ces journaux sont essentiels pour les collectivités qu'ils servent. Je crois que c'est le plus grand journal de langue italienne en Amérique du Nord, et il a un impact majeur. On ne nous a pratiquement pas avisés de la grève et, tout à coup, il est impossible de distribuer son journal. Le coup a donc été dur. C'est une véritable épreuve, et c'est l'incertitude qui rend les choses très difficiles. Faut-il imprimer ou non? On ne sait pas si le conflit va s'arrêter.

Je vais peut-être céder la parole à Murray Elliott, éditeur local à Olds, en Alberta, pour qu'il explique ce que cela signifie pour lui et ses collègues en Alberta.

Murray Elliott (vice-président, Great West Media LP, Médias d'Info Canada): Merci de me permettre de participer à cette conversation.

Je m'appelle Murray Elliott. Je suis vice-président de Great West Media, entreprise basée en Alberta. Je suis également éditeur dans une petite ville.

La récente grève à Postes Canada et les actions syndicales ont créé un certain nombre de difficultés. Nous avons des sites Web solides et nous offrons un accès facile aux éditions électroniques, mais les gens ont toujours soif d'informations précises et factuelles, souvent sous la forme tactile d'un journal.

Nous avons également joué à la roulette russe ou tenté un pari chaque semaine, qui était de savoir s'il fallait ou pas imprimer un tirage complet. Nos clients ont également pris le risque de nous faire confiance et de croire que nous pourrions tenir nos promesses de livraison.

Je sais que cela a créé le chaos, en particulier pour les publications agricoles et rurales qui dépendent uniquement de Postes Canada. Elles ont perdu des millions de dollars parce que leurs journaux étaient bloqués soit à l'usine, soit dans un atelier fermé de Postes Canada.

• (1130)

Vince Gasparro: Je vous remercie.

Monsieur Deegan, en général, à quelle fréquence les journaux que votre organisation représente sont-ils livrés physiquement?

Paul Deegan: Nous représentons, pour ainsi dire, deux catégories d'éditeurs.

Nous représentons des quotidiens urbains, comme le *Toronto Star*, qui sont livrés sept jours sur sept. Nous représentons également des hebdomadaires communautaires.

Comme l'a souligné M. Elliott, c'est le manque de certitude. Dois-je imprimer ou non? C'est une dépense énorme. Quant aux annonceurs, doivent-ils faire de la publicité ou non? Le problème, ce sont ces arrêts de travail incessants. Les annonceurs cherchent alors d'autres solutions. C'est un problème.

L'édition imprimée est essentielle pour les éditeurs de journaux communautaires. Ils ne gagnent rien en se limitant à des éditions numériques. Si vous voulez couvrir les affaires policières, judiciaires, municipales, etc., vous avez besoin des publicités du concessionnaire Chevrolet local et des prospectus du franchisé de Canadian Tire pour gagner de l'argent dans ce secteur et financer votre salle de rédaction. C'est vital.

Vince Gasparro: Très rapidement, monsieur Deegan, le passage aux médias numériques concerne évidemment tout le monde, mais surtout les médias traditionnels.

Pouvez-vous partager rapidement avec le Comité les leçons tirées de cette expérience qui pourraient peut-être aider à la transformation de Postes Canada?

Paul Deegan: Nous misons beaucoup plus sur l'investissement dans du contenu de qualité. C'est vraiment la clé pour les éditeurs. Encore une fois, surtout dans les localités, c'est le journal papier qui est très important.

J'utiliserai un exemple pour ce qui est de la transformation de Postes Canada. Pendant plusieurs années, j'ai occupé un poste de direction du CN. Les meilleurs cheminots au monde sont Canadiens. Jim Vena dirige l'Union Pacific. Il est sur le point de réaliser la plus grande fusion ferroviaire de l'histoire. À mon avis, Postes Canada devrait parler avec des personnes comme Jim Vena.

John Orr, un autre Canadien, est chef de l'exploitation de Norfolk Southern. Le chef de l'exploitation de CSX est également canadien. Ce sont tous des experts en logistique de tout premier plan. Je pense que Postes Canada devrait consulter des personnes comme celles-là.

Vince Gasparro: Monsieur Lalande, je vous remercie de votre présence aujourd'hui et de votre service.

Je suis désolé. Je poserais bien la question en français, mais je ne pense pas que vous me comprendriez et je ne comprendrais probablement pas ce que je dis. J'y travaille. Pour mes collègues du Bloc.

Vous avez souligné avec éloquence quelques-uns des services essentiels que Postes Canada fournit à votre collectivité. Je pense que beaucoup d'entre nous sont aussi de cet avis.

Croyez-vous qu'il faille adapter la taille de l'organisation pour qu'elle soit viable à long terme, afin que nos enfants et petits-enfants puissent bénéficier du service postal?

Le fait est qu'elle perd 10 millions de dollars par jour, près d'un milliard de dollars par an, et qu'elle est, de fait, insolvable. Pensez-vous qu'il faille moderniser l'organisation, afin que les générations futures puissent en bénéficier?

Le président: Je crains qu'il ne reste plus de temps pour répondre.

Nous passons à Mme Gaudreau. Il pourra peut-être être répondu à cette question pendant de son intervention.

Madame Gaudreau, vous disposez de six minutes.

• (1135)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Le témoin aura l'occasion d'y répondre plus tard.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Lalande, j'ai entendu beaucoup d'éléments. J'aime votre rigueur.

C'est facile de rejeter la faute sur autrui et de dire qu'on aurait dû agir plus tôt. Nous sommes présentement dans une situation qui exige de la réflexion. Il reste encore quelques jours au président-directeur général, ou PDG, pour soumettre son rapport. Vous allez donc avoir l'occasion de consulter non seulement le PDG, mais aussi le ministre.

Parlons de l'aménagement du territoire. Comme nous l'avons déjà entendu, il y a des différences au Québec. Je pense notamment aux régions très éloignées. On y trouve aussi un modèle de duplex qui n'est absolument pas le même que celui des tours comprenant beaucoup d'infrastructures.

Selon moi, l'investissement de 3 millions de dollars pour respecter la démocratie à Montréal est aberrant.

Quand vous en parlez à l'UMQ, que vous dit-on au sujet des cases postales et de l'accessibilité?

Xavier-Antoine Lalande: Comme je l'ai dit, l'UMQ représente toutes les municipalités du Québec. Comme vous l'avez mentionné, les réalités sont différentes d'une municipalité à l'autre. Le défi lié aux boîtes postales communautaires est plus grand dans les milieux à forte densité, c'est-à-dire dans les grandes villes. Postes Canada doit assurément consulter le milieu municipal pour réfléchir à l'aménagement du territoire en amont de l'installation de ces boîtes postales communautaires.

Dans les villes de banlieue, il y a encore la possibilité de profiter de l'espace pour bien planifier l'installation de boîtes postales communautaires. Cependant, il ne faut pas appliquer une même mesure dans l'ensemble du territoire du Québec. Comme vous l'avez bien mentionné, la réalité des villages éloignés est complètement différente. L'activité économique se passe autour d'un comptoir, et le fait d'avoir un service postal est important pour ces milieux.

Au cours de ce processus de réflexion sur l'installation des boîtes postales, il faut considérer tous les accommodements qu'une ville doit faire, notamment en ce qui a trait au déneigement ou à la salubrité. En effet, ça devient malheureusement des lieux qui peuvent être utilisés comme des poubelles. Il faut manipuler tout le courrier qu'on pourrait recevoir à l'intérieur de ces poubelles. Toutes ces responsabilités incombent aux villes. Il faut assurément qu'il y ait une réflexion globale chez Postes Canada, en partenariat avec le milieu municipal.

Marie-Hélène Gaudreau: Je sais qu'on essaie d'utiliser la technologie numérique. Or, dans ma circonscription de Laurentides—Labelle, la couverture cellulaire et la connectivité ne sont vraiment pas bonnes.

Comment l'UMQ pourrait-elle répondre à ces exigences, non seulement des municipalités, mais aussi des notaires en ce qui a trait aux documents juridiques? On dit que les vaches à lait ne sont pas les lettres, mais bien les colis. Nous en parlerons plus tard.

Qu'en pensez-vous?

Xavier-Antoine Lalande: Nous recommandons notamment de revoir la fréquence de distribution du courrier. Postes Canada peut revoir l'idée d'une distribution quotidienne.

Dans certains milieux, la distribution pourrait se faire tous les deux ou trois jours. Nous avons d'ailleurs évoqué cette idée dans notre mémoire.

Marie-Hélène Gaudreau: La vitalité des régions passe donc par l'accès à un service public.

Jusqu'à quel prix ce service public devrait-il être maintenu?

Xavier-Antoine Lalande: C'est à Postes Canada et au gouvernement de faire cette analyse.

Marie-Hélène Gaudreau: Je reviens sur les bureaux franchisés qui utilisent le service.

Jusqu'à quel point trouvez-vous cela efficace?

Xavier-Antoine Lalande: Il faudrait probablement mener une réforme sur les services offerts dans les bureaux de Postes Canada et dans les comptoirs postaux.

Dans ma municipalité, je dirais que des services ont été revus dans le cadre d'une réforme. Par exemple, on n'offre plus des services qui n'étaient pas très populaires.

Postes Canada a donc une marge de manœuvre pour revoir son offre de services.

Marie-Hélène Gaudreau: Quelle est la réaction des citoyens quand on parle de lever le moratoire? On rationalise souvent le fait de lever un moratoire.

Les gens se demandent-ils si les bureaux seront maintenus ou si on va mettre tout le monde dehors pour utiliser les locaux d'autres fins?

• (1140)

Xavier-Antoine Lalande: Le bureau de poste est un emblème. Je pense cependant que les communautés sont ouvertes à l'idée de conserver un service postal qui serait offert en association avec une entreprise déjà présente sur le territoire. Il pourrait s'agir d'un comptoir dans un dépanneur, dans une épicerie ou dans une pharmacie, par exemple.

Marie-Hélène Gaudreau: Parlons d'efficacité. Vous représentez les municipalités, qui sont des amies des aînés. Actuellement, au Québec, il y a 1 000 municipalités qui accordent une attention particulière aux aînés. Ces personnes dépendent, entre autres choses, de la poste.

Faut-il absolument tenir compte des aînés, dans la réforme?

Xavier-Antoine Lalande: Il est important que Postes Canada tienne compte de la réalité des personnes à mobilité réduite et des aînés. Cela nécessite une approche au cas par cas, effectivement.

Marie-Hélène Gaudreau: Mon temps de parole est écoulé.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Avant de passer à M. Patzer, nous pensons avoir réglé votre problème, monsieur Bartlett. Je vous demande simplement de régler votre micro à la bonne hauteur et nous vous poserons également des questions.

Monsieur Patzer, vous disposez de cinq minutes.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je céderai mon temps de parole à M. Boulerice, du NPD.

Le président: Monsieur Boulerice, vous avez la parole.

[Français]

Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui pour cette très importante étude. Je vais d'abord m'adresser à M. Lalande.

Monsieur Lalande, on a annoncé la fin du service de livraison à domicile pour 4 millions de personnes au Canada. L'installation de boîtes postales communautaires, à elle seule, va quand même coûter à Postes Canada 1,6 milliard de dollars. Vous avez parlé des problèmes liés au déneigement et à la salubrité publique que ces boîtes posent pour les municipalités. Elles peuvent aussi donner lieu à des vols d'identité.

Avez-vous une estimation du coût d'entretien de ces boîtes postales communautaires pour les municipalités, ne serait-ce que pour ramasser les papiers et les documents publicitaires qui vont être jetés par terre et dispersés?

Xavier-Antoine Lalande: La position des municipalités, c'est qu'elles n'accepteront pas un transfert de responsabilités lié à l'installation de ces boîtes postales communautaires et aux problèmes que cela pourrait générer.

Par exemple, si on installe 30 boîtes postales communautaires sur un territoire, il faut prévoir une équipe de cols bleus, un véhicule et deux employés. Cette équipe devra collecter les bacs de recyclage et les poubelles qui seraient installés, parce que la population demande à la ville de prendre soin de l'environnement autour de ces boîtes postales.

Par ailleurs, monsieur Boulerice, vous auriez pu aussi parler des questions d'éclairage liées à l'installation de boîtes postales communautaires, parce que cela peut aussi poser des problèmes quant à la sécurité.

Alexandre Boulerice: D'une certaine manière, le gouvernement fédéral refile aux municipalités une partie de la facture et des responsabilités quand il leur impose ainsi des boîtes postales communautaires.

Xavier-Antoine Lalande: C'est ce qui nous pend au-dessus de la tête, effectivement.

Alexandre Boulerice: D'accord.

Vous avez parlé de l'importance des bureaux de poste pour le tissu social dans les villages et dans certaines communautés, et cela m'a interpellé.

Sur le terrain, quel serait l'effet de la disparition massive des bureaux de poste sur la vitalité des centres-villes?

Xavier-Antoine Lalande: En fait, cela modifierait les habitudes de déplacement des membres de la communauté, ce qui pourrait générer des difficultés sur le plan commercial dans certaines d'entre elles.

Si on diminue les raisons de fréquenter un centre-ville au profit d'un autre espace qui, parfois, va être à l'extérieur des villes et des villages, cela a évidemment un effet direct sur la vitalité des communautés et la vitalité économique des villes et des villages.

Alexandre Boulerice: Parfois, quand on va au bureau de poste, on rencontre des gens, mais on peut aussi aller au café situé à côté ou aller au restaurant avec un ami ou une amie. Ces occasions de fréquentation diminueraient.

N'est-ce pas?

Xavier-Antoine Lalande: Oui, c'est exact.

Alexandre Boulerice: Monsieur Deegan, je suis assez préoccupé par l'avenir des organismes d'information sur le plan local et régional, des hebdomadaires et des journaux communautaires.

Selon vous, quel est l'avenir des hebdomadaires locaux ou régionaux, en l'absence d'un service de livraison postale à domicile?

Comment cela va-t-il les toucher?

• (1145)

[Traduction]

Paul Deegan: Ce serait catastrophique pour beaucoup de journaux communautaires. Au Québec, par exemple, beaucoup d'hebdomadaires dépendent de Postes Canada. Ce serait donc catastrophique. Ce que j'appellerai les quotidiens urbains ont souvent leurs propres arrangements pour la livraison de journaux dans les grandes villes. Cependant, surtout dans les régions rurales et éloignées, ce serait dévastateur — cela ne fait aucun doute — et cela signifie que ces collectivités seraient privées de nouvelles sur leur démocratie, la police, les commissions scolaires, les tribunaux, etc.

[Français]

Alexandre Boulerice: Combien de temps de parole me reste-t-il, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Il vous reste 20 secondes.

[Français]

Alexandre Boulerice: D'accord.

Dans ce cas, je vous les offre, monsieur le président. Je suis très généreux.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Boulerice.

Nous passons à Mme Sudds pour cinq minutes.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

[Français]

Monsieur Lalande, je vous remercie beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Vous avez soulevé des points importants.

À votre avis, à quoi ressemblerait une consultation efficace avec les municipalités du Québec?

Xavier-Antoine Lalande: Faites-vous allusion à l'installation des boîtes postales communautaires ou bien à la réforme globale?

L'hon. Jenna Sudds: Vous avez dit que la consultation était vraiment importante.

Pouvez-vous nous fournir plus de détails à ce sujet?

Xavier-Antoine Lalande: En ce qui concerne l'installation des boîtes postales communautaires, les villes et les municipalités subissent actuellement beaucoup de pression de la part des gouvernements provincial et fédéral pour profiter des espaces publics.

Le gouvernement provincial a tout de même pris des décisions en vue de restreindre l'utilisation des espaces réservés aux parcs pour construire des écoles. C'est souvent un réflexe que les villes ont.

Si, en plus, on implante des boîtes communautaires dans le peu d'espaces publics dont disposent les villes, cela va évidemment constituer une perte collective pour les communautés. Il est donc important qu'elles soient consultées et que cela soit planifié en amont, même en ce qui concerne les principes de réaménagement du territoire et la réalisation de quartiers. Cela est donc primordial.

Pour ce qui est de réfléchir à la façon dont on voudrait orienter l'offre de Postes Canada pour assurer les services dans une communauté, il serait vraiment intéressant de consulter les acteurs politiques sur le terrain afin de pouvoir déterminer le lieu du ou des bureaux de poste, advenant une réforme selon laquelle on ne les fermerait pas.

Il serait donc tout de même très intéressant de consulter le milieu pour déterminer les endroits les plus stratégiques, s'il y avait une concentration.

[Traduction]

L'hon. Jenna Sudds: Excellent.

[Français]

Merci beaucoup.

Pourriez-vous nous parler du soutien que vous avez reçu de la part de Postes Canada pendant les plus récents conflits de travail?

Xavier-Antoine Lalande: Nous n'avons pas reçu beaucoup de soutien de la part de Postes Canada.

L'hon. Jenna Sudds: D'accord.

Merci.

[Traduction]

Ma prochaine question s'adresse à M. Deegan. Vous avez fait, en particulier, une observation sur les problèmes relatifs aux envois sans adresse lors du dernier conflit de travail. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet et nous faire part de vos réflexions sur la voie à suivre?

Paul Deegan: Lors du dernier conflit, en septembre, le STTP a décidé de ne pas distribuer les envois sans adresse. Les hebdomadaires communautaires sont généralement des envois sans adresse. Si l'objectif était de nuire à l'entreprise ou de faire pression sur elle en ne distribuant pas de prospectus, nous en avons malheureusement été les victimes collatérales. Postes Canada n'a pas distribué les hebdomadaires communautaires. Cela a eu des conséquences désastreuses, en particulier dans les régions rurales et éloignées. Encore une fois, si vous êtes propriétaire d'un journal, vous devez décider très rapidement si vous imprimez cette semaine ou pas. S'ils ne sont pas distribués, vous venez de gaspiller votre argent. Là aussi, c'est une source d'incertitude pour les annonceurs.

Je sais que le STTP nous succède au prochain groupe de témoins, et j'espère que vous l'exhorterez, s'il décide de prendre des mesures contre des choses comme les prospectus, à continuer de distribuer les journaux communautaires sans adresse en même temps que le courrier ordinaire.

• (1150)

L'hon. Jenna Sudds: Je vous remercie de votre réponse. Je sais que beaucoup d'entre nous autour de cette table connaissent très bien certains des problèmes liés à l'action syndicale relative aux envois sans adresse. J'aimerais approfondir un peu le sujet. Quelqu'un a mentionné que l'économie du numérique ne fonctionne tout simplement pas et que les vraies nouvelles coûtent de l'argent. Alors que nous avançons dans cette ère numérique et que nous réfléchissons à l'avenir et à l'adoption du numérique, que Postes Canada envisage également, à quoi ressemblerait pour vous une réforme réussie de Postes Canada?

Le président: Vous ne disposez que d'une vingtaine de secondes pour répondre, veuillez donc être concis.

Paul Deegan: Il est absolument essentiel pour nos membres de maintenir les services de livraison, en particulier dans les régions rurales et éloignées. C'est crucial. Il n'est tout simplement pas rentable d'embaucher ses propres transporteurs pour effectuer des livraisons dans des régions très étendues. Cela n'a tout simplement pas de sens. Il devrait y avoir un seul point de livraison dans ces régions, et ce doit être Postes Canada.

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, allez-y, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur l'essence même d'une réforme. J'ai entendu dire tantôt qu'il ne fallait pas qu'il y ait de solution unique. Si on ne veut pas que ça arrive, il faut passer par la consultation. Il y a 40 millions de Canadiens et 17 millions d'adresses. Cela augmente constamment.

Selon ce que je comprends, vous souhaitez que les municipalités soient consultées.

L'avez-vous déjà été auparavant? Ça fait des années que Postes Canada est déficitaire.

Xavier-Antoine Lalande: La participation au processus de consultation se faisait sur une base volontaire, et non obligatoire. Ce qu'il faudrait, en plus de la consultation, c'est une collaboration entre les divers ordres de gouvernement.

J'ai bien écouté ce que les représentants de Médias d'Info Canada avaient à dire. La poste, c'est un outil de démocratie, un outil de transmission de l'information. C'est bénéfique pour les municipalités, et ce l'est aussi pour les bénéfices de l'information qui concerne les médias.

Suivant ce principe de collaboration, je pense qu'il faut réfléchir à un système qui permet de protéger ces valeurs importantes.

Marie-Hélène Gaudreau: Il s'agit surtout de ne pas vous amener le petit singe et de vous demander de vous en occuper. C'est pour ça que la consultation est essentielle. Je n'avais jamais pensé que l'on pourrait demander à des cols bleus de ramasser des dépliant jetés par terre près des boîtes postales.

Au bénéfice des gens qui nous écoutent, je pense que le message est clair. Vous devez être à la table de consultation pour démystifier tout cela. On ne peut pas appliquer une solution unique. Ce doit être à géométrie variable dans l'ensemble du Québec et du Canada.

Avez-vous quelque chose à ajouter quant à vos propositions?

Xavier-Antoine Lalande: Je répèterais l'importance d'adopter une approche qui préconise la collaboration avec le milieu municipal, au Québec et dans l'ensemble du Canada. Il y a aussi des défis en matière d'aménagement du territoire. Ce n'est pas parce qu'on délocalise un service postal que les problèmes disparaissent.

Je pense que nous méritons d'être consultés ou, à tout le moins, d'être partie prenante des décisions portant sur l'avenir de Postes Canada.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur le maire.

[Traduction]

Le président: Vous arrivez juste dans les temps, merci beaucoup.

Je remercie les témoins d'avoir accepté de se joindre à nous aujourd'hui. Merci pour toutes vos observations et pour le temps que vous avez consacré à ce comité.

Nous allons suspendre la séance pendant environ cinq minutes afin de permettre à ce groupe de se retirer et de faire entrer nos nouveaux témoins.

• (1150)

(Pause)

• (1200)

Le président: Nous reprenons nos travaux. Merci de votre patience.

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux témoins. Nous entendrons une déclaration liminaire de cinq minutes de la part de chaque groupe.

Nous commencerons par M. Jones, suivi de Mme Simpson. La parole est à vous, monsieur Jones, pour cinq minutes.

Dwayne Jones (président national, Association canadienne des maîtres de poste et adjoints): Bonjour, et merci au Comité de m'avoir invité à parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Je m'appelle Dwayne Jones et je suis président national de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, l'ACMPA. Nous représentons plus de 8 500 employés de Postes Canada, qui travaillent tous dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques. Nos membres exploitent plus de la moitié des bureaux de poste du pays et sont souvent les seuls employés fédéraux dans les petites villes, les villages éloignés et les localités nordiques. Pour des milliers de Canadiens, le bureau de poste n'est pas seulement un lieu de travail, c'est le cœur de la vie locale.

J'ai comparu devant ce comité l'année dernière pour signaler que la stabilité des services postaux en milieu rural était menacée. Malheureusement, ces risques se sont aggravés. Postes Canada poursuit son processus de transformation qui pourrait remodeler et, dans certains cas, éliminer les services qui soutiennent les Canadiens des régions rurales et nordiques, sans qu'aucune estimation du coût, aucune analyse de l'impact sur l'économie ou les services et aucune consultation utile n'aient été rendues publiques. Sans transparence, le processus de transformation risque d'exclure les communautés qui en ont le plus besoin, et il ressemble moins à un plan de modernisation qu'à un retrait des services essentiels.

Les bureaux de poste ruraux ne font pas que distribuer le courrier. Ils représentent une bouée de sauvetage pour les agriculteurs, les producteurs locaux, les créateurs autochtones et les propriétaires de petites entreprises, leur permettant d'envoyer et de recevoir des marchandises, de mener à bien leurs activités et de soutenir leurs collectivités. Dans de nombreux endroits, si Postes Canada ne distribue pas le courrier, il n'arrive tout simplement pas à destination. Prenons l'exemple de Cumberland House, en Saskatchewan. Il s'agit d'une communauté isolée qui n'est accessible que par avion ou par une route parfois praticable, selon les conditions météorologiques. Son bureau de poste dessert 511 points de remise pour une population d'un peu plus de 540 habitants, ainsi que la nation crie de Cumberland House. Si ce bureau de poste venait à fermer, les résidents devraient parcourir près de 150 kilomètres jusqu'à Carrot River pour avoir accès au service postal.

Dans ce genre de collectivités, lorsque le service postal est interrompu, la livraison des médicaments est interrompue, les entreprises cessent leurs activités et les liens avec le reste du Canada sont rompus. Malgré cela, le rapport de Postes Canada sur les coûts confirme que la livraison en milieu rural est la partie la plus rentable de ses activités, avec un coût moyen de seulement 61 \$ par adresse et par an. La suppression de ces services ne permettra pas de réaliser des économies; elle aggravera les inégalités, réduira l'accès et érodera la confiance du public dans l'une des rares institutions qui relie de manière fiable les Canadiens depuis plus de 150 ans.

Pour nos membres, ces décisions sont profondément personnelles. Plus de 92 % des membres de l'ACMPA sont des femmes, dont plusieurs gèrent leur bureau à partir de leur domicile et à leurs propres frais. Leur travail soutient les économies locales. Il permet aux petites entreprises de survivre et offre des emplois stables dans des collectivités où les débouchés sont rares. Lorsque les heures de travail sont réduites ou que les bureaux ferment, ce n'est pas seulement un service qui disparaît, c'est un emploi, un moyen de subsistance et souvent le pouls d'une collectivité.

Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de s'engager à prendre les trois mesures suivantes.

La première est la transparence et la consultation. Nous demandons au gouvernement de mener un processus de consultation transparent avant toute fermeture, afin de garantir qu'aucun service essentiel pour la collectivité ne soit supprimé.

Deuxièmement, nous demandons au gouvernement de prolonger la période d'examen de 45 jours à au moins 100 jours, et de confirmer que le moratoire actuel restera en vigueur pendant toute cette période.

Troisièmement, nous demandons au gouvernement de garantir une norme minimale d'accessibilité aux services postaux adaptée à

chaque région, afin de préserver l'emploi des maîtres de poste et des assistants ruraux.

Postes Canada a l'occasion non seulement de préserver, mais aussi de réinventer et de moderniser les bureaux de poste en milieu rural. Des projets pilotes menés en Ontario et en Saskatchewan démontrent que ces bureaux peuvent servir de centres communautaires, offrant des services gouvernementaux, des aides financières et même des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ce sont là des moyens pratiques de maintenir le service tout en augmentant la valeur pour les Canadiens.

À une époque où une grande partie du Canada se sent déconnectée et où les collectivités sont isolées par des catastrophes ou un accès limité aux services Internet à large bande, la poste demeure l'un des rares liens physiques qui unissent ce pays. Le drapeau canadien au-dessus du bureau de poste symbolise la présence fédérale, et au-delà du symbolisme, Postes Canada a l'obligation légale, en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes et de son mandat de service universel, de fournir des services postaux à tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques. Cette obligation ne peut être compromise au nom de la réduction des coûts.

Merci, monsieur le président. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

• (1205)

Le président: Merci, monsieur Jones.

Madame Simpson, à vous la parole. Vous avez cinq minutes.

Jan Simpson (présidente nationale, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes): Bonjour, aux membres du Comité et à tous ceux qui nous regardent en ligne.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir invitée à participer à cette étude aujourd'hui.

Je m'appelle Jan Simpson. Je suis la présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

[Traduction]

Depuis près de deux ans, les travailleurs et travailleuses des postes sont à la table de négociation pour protéger des services publics solides, défendre des emplois de qualité et bâtir une poste durable pour l'avenir. Au lieu de mener de véritables négociations, la direction de Postes Canada a compté sur les interventions fréquentes du gouvernement pour faire avancer son propre programme.

Le 25 septembre, le ministre Joël Lightbound a annoncé des changements radicaux qui entraîneront la restructuration du bureau de poste public, la suppression de milliers d'emplois de qualité syndiqués et causeront de réelles difficultés dans plusieurs collectivités dans tout le pays.

Les travailleurs et travailleuses des postes ont été choqués. Cette annonce interférerait directement avec les négociations collectives et donnait le feu vert à la direction pour réécrire nos conventions sans négociation et sans le syndicat.

Le rapport Kaplan a également ignoré les opinions des travailleurs, des collectivités, des municipalités, des organismes de bienfaisance et des petites entreprises. Les recommandations de Kaplan sont presque identiques au plan de Postes Canada et font écho aux compressions proposées par le gouvernement conservateur en 2013. Je serais ravie d'en parler en détail pendant la période de questions, car mon temps est limité à l'introduction.

Aucun autre pays au monde n'a complètement éliminé la livraison à domicile. Le Canada ne devrait pas être le premier à le faire, mais le gouvernement actuel semble déterminé à en faire son héritage. Ce n'est pas ainsi que nous concevons un moment de fierté historique.

Plus de la moitié des Canadiens reçoivent encore leur courrier à domicile. Ceux qui le reçoivent dans des boîtes aux lettres communautaires connaissent les inconvénients: problèmes de sécurité, obstacles à l'accessibilité, détrit, graffitis, accumulation de glace et de neige, et même impacts environnementaux, pour n'en citer que quelques-uns.

Les aînés et les personnes handicapées, qui représentent plus de 40 % de la population, seront les plus touchés. Ils dépendent de ce service pour rester en contact avec le reste du monde et conserver leur indépendance. Postes Canada ne peut tout simplement pas mettre en place d'autres modes de livraison pour 40 % de la population, malgré ce qu'affirme le ministre. Le programme d'accommodement pour la livraison, que le ministre a mentionné à plusieurs reprises dans son témoignage, n'est pas une véritable solution. C'est un processus complexe qui nécessite parfois des renseignements médicaux personnels fournis par un médecin, alors que des millions de Canadiens n'ont même pas de médecin de famille.

Parallèlement, Postes Canada affirme qu'elle doit développer son activité de livraison de colis. Cependant, Postes Canada n'a pas présenté de plan indiquant comment elle compte y parvenir en supprimant des emplois ou en supprimant la livraison à domicile. En réalité, des études de marché ont montré que les Canadiens préfèrent que leurs colis soient livrés à leur domicile. Pourquoi donc supprimer la livraison à domicile? Aucun autre service de messagerie ne le fait. La suppression de la livraison à domicile ne fera que dissuader les clients et augmenter le recours à des services de messagerie privés, qui livrent à domicile. Les services de messagerie privés peuvent coûter très cher.

Cela n'aurait pas dû se passer ainsi. Les rapports financiers de Postes Canada présentent une situation différente de celle qui est régulièrement évoquée. Les pertes enregistrées cette année sont presque entièrement attribuables à la baisse du volume des colis. Si les volumes étaient restés stables, Postes Canada aurait atteint le seuil de rentabilité en 2025.

Postes Canada souligne que le conflit de travail actuel est l'une des principales causes de cette baisse des volumes et des pertes. Cela signifie que la conclusion d'accords collectifs équitables contribuerait davantage à stabiliser les revenus que n'importe quel plan de réduction des coûts. Il est important de noter que les coûts de main-d'œuvre sont restés stables pendant des années. Ce sont les coûts d'exploitation non liés à la main-d'œuvre qui ont augmenté.

Malgré cela, Postes Canada prévoit d'investir, dans un premier temps, au moins 1,6 milliard de dollars pour convertir quatre millions de foyers à des boîtes aux lettres communautaires. Cela entraînera une réduction du service et des emplois, des emplois qui soutiennent les entreprises locales, les collectivités et notre écono-

mie nationale. Dans le contexte économique incertain actuel, supprimer des emplois de qualité syndiqués équivaut à de l'autosabotage économique.

Les travailleurs des postes ont toujours contribué à la recherche de solutions. Nous proposons depuis des années des idées génératrices de revenus, plus récemment à la table des négociations et à la commission d'enquête industrielle. La récente augmentation du prix des timbres, que le STTP propose depuis des années, a déjà généré 376 millions de dollars de nouveaux revenus au cours des deux premiers trimestres seulement. Pourquoi supprimer des services qui fonctionnent? Pourquoi ne pas donner à Postes Canada une chance de se redresser et de croître de manière durable grâce à un plan concret visant à augmenter le volume des colis et à restaurer la confiance du public?

La décision du gouvernement de mettre en œuvre le rapport Kaplan aura des conséquences négatives durables pour les travailleurs, les communautés, les organismes de bienfaisance et les entreprises, ainsi que pour la poste publique elle-même, mais il n'est pas trop tard pour changer de cap. Nous pouvons encore emprunter une autre voie. Respectons la négociation collective, engageons-nous à revoir le mandat de manière transparente et publique, et laissons les Canadiens décider ce qu'ils attendent et ce dont ils ont besoin de la part de leur service postal. Annulons les coupes budgétaires et investissons dans l'avenir de notre service postal public.

• (1210)

Ensemble, nous pouvons bâtir une Société canadienne des postes plus forte et plus durable, qui continuera de servir tous les Canadiens, dans toutes les collectivités, pour les générations à venir.

Je répondrai avec plaisir à toutes vos questions, vous ferai part des répercussions concrètes de ces changements et développerai les points que j'ai soulevés dans ma présentation.

Merci.

Le président: Merci, madame Simpson.

Monsieur Patzer, allez-y, vous avez six minutes.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux témoins d'être venus aujourd'hui.

Monsieur Jones, vous avez parlé de vos trois points. Vous avez notamment mentionné une distance d'accès minimale. Je suis simplement curieux de savoir quelle est cette distance. Pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet?

Dwayne Jones: Je comprends qu'il soit difficile de choisir un nombre arbitraire. Nous accordons une grande importance à la communication avec les collectivités. Par exemple, si Postes Canada envisageait de réduire la fréquence des livraisons hebdomadaires pour une collectivité isolée et éloignée. Supposons qu'elle passe à une distribution le lundi et le mercredi au lieu de cinq jours par semaine. Si les résidents attendent des médicaments le mercredi, mais que le temps est mauvais, quel serait le plan d'urgence? La livraison serait-elle effectuée le lendemain ou devraient-ils attendre jusqu'au lundi pour voir si le temps s'améliore?

Nous aimerions que les collectivités puissent donner leur avis sur leur situation particulière.

• (1215)

Jeremy Patzer: Pour plus de clarté, quelle est votre définition du terme « rural »?

Dwayne Jones: Il n'existe aucune définition claire et consensuelle du terme « rural ». C'est là, une fois de plus, que ressort le caractère unique des collectivités. L'exemple que j'ai mentionné est celui de collectivités accessibles par avion, mais aussi par une route dont l'état dépend des conditions météorologiques. Parmi les points que nous avons abordés, même dans notre convention collective, il y a des distances, par exemple un rayon de 50 kilomètres.

Peut-être que Mme McEwen souhaiterait en parler.

Alison McEwen (conseillère juridique, Association canadienne des maîtres de poste et adjoints): Je comprends votre question. Vous dites que vous voulez une norme de service minimale. La difficulté pour y parvenir réside dans le fait que de nombreux bureaux de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, ou ACMPA, sont très éloignés les uns des autres et que chacun est unique. Nous pouvons avoir deux bureaux situés à 30 kilomètres l'un de l'autre, mais s'ils ne sont accessibles que par avion, ils pourraient tout aussi bien être à 300 kilomètres l'un de l'autre, car ces 30 kilomètres de brousse ne sont pas praticables ou ne le sont que pendant certains mois de l'année. Deux bureaux situés à 30 kilomètres l'un de l'autre sur une des autoroutes 400 seraient différents.

Je crois qu'une partie de l'approche de l'ACMPA consiste à ne pas fixer de nombre pour la norme de service minimale. Nous ne pouvons tout simplement pas décider arbitrairement qu'il faut un bureau de poste tous les x kilomètres. Il faut examiner chaque région pour déterminer ce qui est réaliste, si cela semble logique. Cela peut varier d'une région à l'autre.

Jeremy Patzer: Oui, certainement. Je pense que cela est en partie lié à la démographie. Je pense que vous avez très bien décrit ce qui correspondrait davantage à une situation de collectivité éloignée.

Je représente une grande partie de la région rurale de la Saskatchewan. Je compte plus de 130 collectivités, ce qui signifie que nous avons probablement près de 100 bureaux de poste. Dans certains grands centres urbains, ces derniers pourraient encore être considérés comme ruraux, même s'ils ne le sont pas. Encore une fois, j'essaie simplement de comprendre ce que vous entendez par « rural » et s'il existe réellement un nombre d'habitants qui pourrait être associé à la taille d'une collectivité, ou à sa distance par rapport à un grand centre urbain, ce genre de choses.

Alison McEwen: Nous avons également abordé ce sujet en interne. La difficulté réside dans la taille du bureau: nos plus grands bureaux sont généralement situés en milieu urbain. Cela pourrait également dépendre de la taille de la collectivité. Il y a une collectivité très intéressante en Colombie-Britannique qui s'appelle Bella Coola. C'est en fait l'un de nos plus grands bureaux et l'un de nos plus grands centres. On ne peut y accéder que par une seule autoroute, et il est très éloigné de tout. Je pense que l'idée que nous défendons est que, sur les 3 000 bureaux de l'ACMPA, presque tous sont ruraux, et malheureusement, nous allons devoir les examiner un par un. Bella Coola dispose de ce que nous appelons un bureau 6B, qui est l'un de nos plus grands bureaux. On pourrait penser qu'il est grand et qu'il doit se trouver à proximité d'un centre urbain, mais ce n'est pas le cas.

Je ne cherche vraiment pas à compliquer les choses, mais il n'y a pas de réponse facile. C'est ce que nous voulons dire. Il n'y a pas de réponse facile, que ce soit pour les grands bureaux ou ceux situés à moins de 20 kilomètres les uns des autres. Chaque groupe dans

chaque région doit vraiment être examiné. Comme vos 130 collectivités, chacune aura une histoire différente à raconter.

Jeremy Patzer: Certainement.

En 2016, la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement a lancé un examen indépendant de Postes Canada. Ce rapport brosse assurément un tableau qui, selon moi, présente certains signes avant-coureurs de la direction que prendrait Postes Canada et de ce à quoi ressemblerait son avenir. Cependant, depuis 2016, aucune mesure n'a été prise.

À quel point trouvez-vous alarmant que le gouvernement actuel ait déjà reçu des avertissements dans un rapport indépendant publié il y a 10 ans et que rien n'ait été fait? Quelle pression cela a-t-il |z|z| z sur vos membres alors que la carte et les signes avant-coureurs étaient là et que rien n'a été fait? Dans quelle mesure cela a-t-il nui à vos membres?

Le président: Je suis désolé, mais nous n'avons plus le temps pour une réponse.

Nous passons à Mme Khalid.

Bon retour parmi nous. Vous disposez de six minutes.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins pour le temps qu'ils nous consacrent aujourd'hui.

Il y a longtemps, Postes Canada a été privatisée sous le gouvernement Mulroney. Elle est maintenant devenue une organisation qui, si j'ai bien compris, traite avec trois parties prenantes principales: les citoyens qui veulent des services, les employés qui fournissent ces services et les dirigeants qui gèrent l'organisation selon un modèle d'affaires qui n'a pas généré de profits depuis 2017.

Je crois qu'il y a plusieurs aspects que j'aimerais approfondir un peu dans ce cadre, et je commencerai par Mme Simpson.

Madame Simpson, dans le contexte actuel de l'économie de petits boulots, comment les employés de Postes Canada sont-ils traités? Quelles sont les innovations que l'organisation est en mesure d'apporter pour répondre aux besoins actuels de l'économie de petits boulots?

• (1220)

Jan Simpson: Merci.

Postes Canada n'a pas été privatisée, et nous veillerons à ce qu'il n'y ait aucune voie vers la privatisation à l'issue de cette réunion du Comité. Nous ne voulons pas d'une économie de travailleurs à la demande chez Postes Canada. Nous devons nous assurer que les travailleurs sont valorisés et que la prochaine génération de travailleurs bénéficie également d'emplois stables et durables.

À notre avis, Postes Canada a l'occasion de servir de modèle pour les autres entreprises et de veiller à ce que des emplois de qualité soient maintenus dans la collectivité, y compris dans la fonction publique. De plus, elle peut contribuer à la croissance et au soutien de l'organisation, ce qui lui permettra d'étendre ses services au-delà de la distribution du courrier, en incluant les services de colis et les services bancaires postaux. Nous avons vu tout à l'heure le monsieur qui avait des problèmes avec Internet. Une partie de notre campagne vise également à améliorer les problèmes liés à Internet.

Nous avons parlé des centres communautaires. J'ai eu le privilège de me rendre à Yellowknife, où j'ai travaillé. C'était en face de...

Iqra Khalid: Je vous prie de m'excuser. Je voudrais parler en particulier de la nouvelle génération de travailleurs que Postes Canada recrute, des lois sur le travail et des innovations concernant précisément la main-d'œuvre. Pourriez-vous me parler de cela?

Jan Simpson: Je crois que Postes Canada souhaite cette fois-ci recourir à des travailleurs à temps partiel la fin de semaine, ce que nous ne soutenons pas. Ils ont la capacité de mettre en place un modèle de livraison la fin de semaine avec des employés à temps plein. L'embauche de nouveaux employés représenterait un coût supplémentaire pour Postes Canada et créerait une instabilité pour les nouveaux jeunes travailleurs qui ne seraient employés qu'un ou deux jours par semaine. Ils demandent aux travailleurs de rester toute la journée sans leur garantir de travail, ce qui ne permet pas de concilier vie professionnelle et vie privée. De plus, de nombreuses personnes doivent occuper deux ou trois emplois, ce qui ne devrait être le cas de personne au Canada à l'heure actuelle.

Postes Canada a la capacité d'offrir de bons emplois syndiqués à ces travailleurs. Lorsque j'ai commencé à travailler chez Postes Canada, cela me permettait de subvenir aux besoins de ma famille et de payer mon loyer. J'ai eu l'occasion de rencontrer des travailleurs à Windsor, en Ontario, et l'un d'eux m'a confié qu'il se rendait régulièrement à la banque alimentaire. D'autres vivent dans leur voiture. Un homme de la région de l'Atlantique vit dans une tente dans la forêt. Ces emplois précaires ne sont pas ce que Postes Canada devrait reproduire. Nous devrions reproduire des emplois à temps plein de qualité.

Iqra Khalid: Merci.

Monsieur Jones, avez-vous des remarques à faire concernant les propos de Mme Simpson?

Dwayne Jones: Ce ne sont pas tant des propos de Mme Simpson que j'aimerais parler, mais plutôt de ce qui concerne nos membres. Depuis des années, les bureaux collaborent avec Postes Canada pour essayer de s'adapter aux besoins des membres de ces collectivités. Nous avons offert des services le samedi, mais dans certaines régions, cela n'était pas possible. Ils préféraient une soirée prolongée, le jeudi soir, par exemple, et c'est ainsi que le processus de consultation s'est déroulé pour adapter les services aux besoins de la collectivité et à ce qui était nécessaire.

C'est quelque chose que nous continuerions à promouvoir aujourd'hui encore, car cela est avantageux pour Postes Canada, étant donné que leurs services sont spécialement adaptés à cette collectivité.

Iqra Khalid: Monsieur Jones, parmi ces trois parties prenantes — les citoyens qui demandent la livraison, les employés qui travaillent pour Postes Canada et les dirigeants qui gèrent l'ensemble de l'organisation —, quel est, selon vous, le plus grand défi auquel l'organisation est confrontée actuellement, sachant qu'elle ne réalise pas de profits et que la qualité de la livraison n'est pas optimale?

Dwayne Jones: Je pense que l'un des principaux problèmes réside dans le fossé entre l'entreprise et les membres de la collectivité. Je reviens toujours à l'idée que l'option la plus rentable pour Postes Canada serait de permettre aux membres de la collectivité de contribuer à l'élaboration et à la définition de la voie à suivre. L'entreprise pourrait adapter les services qu'elle pourrait offrir dans une région donnée. Par exemple, certains services financiers pourraient

être envisagés ou il pourrait s'agir d'ajouter le haut débit dans une collectivité qui en manque.

Postes Canada pourrait tirer parti de la composition même de cette collectivité de certaines façons.

Iqra Khalid: Je comprends.

Madame Simpson, avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'a dit M. Jones?

Jan Simpson: Avec la décision de Postes Canada d'éliminer la distribution à domicile, les livraisons dans les régions rurales et éloignées vont en fait être plus lentes... et même dans les collectivités urbaines. Nous savons que les collectivités urbaines contribuent également à financer les livraisons en milieu rural.

Pour nous, il est vraiment important que Postes Canada procède à un examen complet de son mandat public et que les citoyens puissent s'exprimer sur les besoins de chaque collectivité. Nous avons entendu au Québec que chaque région est différente. Dans tout le pays où nous vivons, chaque région est différente.

Nous devons mener une consultation publique complète et transparente avec toutes les parties prenantes dont vous venez de parler dans votre intervention.

• (1225)

Iqra Khalid: Je suis tout à fait d'accord.

C'est intéressant. En tant qu'entité gouvernementale ou organisme indépendant, Postes Canada fonctionne comme une sorte d'élément patrimonial. Le gouvernement et les organisations comme Postes Canada n'ont pas pour objectif de réaliser des profits. Leur mission consiste à fournir des services au nom des Canadiens. Cependant, nous constatons un conflit entre ces trois parties prenantes différentes.

Monsieur Jones, pourriez-vous nous aider à comprendre quelle est, selon vous, la première chose que notre gouvernement peut faire pour fournir...

Le président: Je suis désolé, je dois vous interrompre. Nous avons dépassé le temps imparti, madame Khalid.

Madame Gaudreau, je vous en prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous venons d'entendre les observations d'un représentant de l'UMQ. Il a parlé de la nécessité d'être consulté. Il a aussi dit que le gouvernement devait éviter d'adopter une mesure qui serait la même dans l'ensemble du territoire.

Ma question comporte deux volets.

D'abord, êtes-vous d'accord sur ces deux observations? Si oui, pourquoi?

[Traduction]

Dwayne Jones: J'avais de la difficulté à suivre l'interprétation. Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Selon le représentant de l'UMQ, il est important de ne pas appliquer une même mesure partout, et il est tout aussi important d'être consulté.

J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

[Traduction]

Dwayne Jones: Nous insistons depuis des années auprès de Postes Canada sur le fait que, souvent, lorsqu'elle adopte une approche de guichet unique, celle-ci s'inspire généralement d'un modèle urbain, qui correspond mal au Canada rural et aux Canadiens ruraux. C'est là, à mon avis, qu'il faut faire preuve d'une certaine souplesse, en s'inspirant des grandes lignes de ce modèle, mais en étant capable de l'adapter spécifiquement aux régions.

Nous savons que, dans le Nord du Québec, chaque collectivité a ses particularités, qu'il faut prendre en compte pour déterminer la stratégie la plus appropriée afin de maintenir le lien entre ces Canadiens et le reste du Canada.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je suis tout à fait d'accord, monsieur Jones.

Madame Simpson, pouvez-vous répondre à ma dernière question en ce qui concerne le processus de consultation et le fait de ne pas adopter une même mesure dans l'ensemble du territoire?

Jan Simpson: Merci de votre question.

Je vais répondre en anglais.

[Traduction]

Pour nous, au STTP, il est vraiment important que Postes Canada procède à un examen complet de son mandat public, car chaque région est unique et différente. Nous avons des groupes démographiques d'âges différents, ainsi que des populations différentes. Par exemple, dans une région rurale et éloignée, Postes Canada peut être le seul immeuble fédéral de la collectivité. Vous pouvez en faire un centre communautaire, ce qui aidera Postes Canada à étendre ses services et à générer des revenus.

Postes Canada n'est pas censée faire de profits. Elle est censée être viable et servir les Canadiens, où qu'ils se trouvent. Le fait d'avoir un guichet unique pour un plan ne sera bon pour aucun Canadien. Nous devons nous assurer de réaliser un examen complet du mandat public, auquel tout le monde peut donner son avis et qui tient compte de la réalité vécue dans différents endroits, afin que tous les Canadiens soient bien servis par Postes Canada, ce qui est son mandat.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Ce que je comprends, c'est qu'il faut vous consulter. Il faut adapter notre approche aux diverses réalités. Je pense notamment à la Basse-Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Dans certaines régions la livraison se fait deux fois par semaine. Cependant, ce n'est pas suffisant si, par exemple, une personne attend la livraison du matériel médical dont elle a besoin pour une stomie. La situation devient urgente.

Ce qu'il faut comprendre et que je ne savais pas, c'est que Postes Canada est la seule organisation qui offre un service de correspondance. Il y a donc un élément que je vais m'attendre à voir dans le rapport, à savoir qu'on peut avoir une approche uniforme pour les régions urbaines et les régions pas trop éloignées, mais qu'il faut l'adapter à la réalité de chaque région.

Parlons maintenant de services essentiels et de coûts. À la dernière réunion, j'ai parlé du modèle allemand au ministre.

Or, la relation actuelle avec Purolator m'inquiète un peu.

Trouvez-vous que le modèle allemand est inspirant ou, au contraire, que c'est un modèle inquiétant?

Nous nous dirigerions alors vers la privatisation des services, et les services inclusifs d'un océan à l'autre ne seraient plus au rendez-vous.

Qu'en pensez-vous?

● (1230)

[Traduction]

Jan Simpson: Selon nous, le modèle allemand ne fonctionnerait pas ici au Canada. Notre population est plus importante et nous avons des régions rurales et éloignées auxquelles nous devons également répondre, ce qui est différent de la situation en Allemagne.

Quant au problème que Purolator nous pose, nous voyons deux hauts dirigeants de Postes Canada siéger au conseil d'administration de Purolator. Selon nous, cela constitue un conflit d'intérêts, car nous constatons, au cours de ces négociations, que le travail est transféré de Postes Canada à Purolator et que les profits réalisés par Purolator égalent à peu de choses près les pertes de Postes Canada...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Il ne me reste pas beaucoup de temps de parole, et j'aimerais vous poser une autre question.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur le conflit d'intérêts?

[Traduction]

Jan Simpson: Si vous siégez à la fois au conseil d'administration de Postes Canada et à celui de Purolator, il y a conflit, car il s'agit exactement du même secteur d'activité. Lorsque je suis entrée chez Postes Canada, je ne pouvais pas travailler, par exemple, pour Shoppers Drug Mart à temps partiel. Ici, on possède une connaissance intellectuelle du travail effectué à Postes Canada et on la met à profit chez Purolator également.

Nous avons aussi posé la question à M. Steven MacKinnon, l'ancien ministre du Travail, lorsque nous en avons entendu parler pour la première fois. Selon nous, c'est un problème, car le travail que nous perdons va à Purolator, et nous voyons alors Postes Canada subir des pertes. Au lieu de s'asseoir à la table des négociations et de négocier de bonnes conventions collectives qui apportent de la stabilité à l'ensemble du pays, ils transfèrent le travail là-bas avec une remise de 65 %. De plus, les envois postaux à fort volume bénéficient également d'une remise de 45 %. Nous pensons qu'ils doivent donc s'asseoir à la table des négociations et négocier des conventions collectives qui soient réellement ratifiables. Cela nous permettrait de ramener le travail à Postes Canada, d'apporter de la stabilité à tous les citoyens du pays et aux travailleurs, et de contribuer à la croissance de la poste.

Des personnes ont quitté Postes Canada et SCI, une filiale de Postes Canada vendue il n'y a pas longtemps, et siègent maintenant au conseil d'administration de Purolator. Il y a donc beaucoup de gens qui connaissent les rouages intellectuels de Postes Canada et ses propriétés intellectuelles qui siègent au conseil d'administration d'une entreprise concurrente directe qui fait ce travail.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je suis estomaquée. Je ne le savais vraiment pas.

[Traduction]

Le président: Merci.

M. Gill est le suivant.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être venus.

Monsieur Jones, commençons par les bases. Les Canadiens des collectivités rurales et des petites collectivités bénéficient-ils toujours d'un service postal fiable, ou les normes ont-elles baissé?

Dwayne Jones: Je dirais que les Canadiens des régions rurales ont appris à aimer et à apprécier le service postal qu'ils reçoivent et qu'ils le soutiennent. Je pense que cela explique pourquoi le nom de Postes Canada est aussi fort aujourd'hui, donc je dirais que les Canadiens des régions rurales reçoivent un service de qualité, un service fiable.

En ce qui concerne les attentes et leur évolution, je pense que les Canadiens devraient pouvoir donner leur avis sur le changement proposé. Si un modèle réduit était à nouveau envisagé, quel serait l'impact sur les membres de la collectivité? Dans une collectivité composée principalement de personnes âgées, leur demander de parcourir une certaine distance pour aller chercher leur courrier pose un problème, mais je pense, que dans l'ensemble, les Canadiens soutiennent Postes Canada.

Harb Gill: En ce qui concerne les changements dont vous parlez, Postes Canada consulte-t-elle généralement les maîtres de poste ou êtes-vous simplement informés une fois la décision prise?

Dwayne Jones: Dans les collectivités elles-mêmes, en ce qui concerne le processus de consultation, c'est le plus souvent le syndicat qui consulte l'entreprise. La société elle-même recueille très peu d'information auprès des employés. En ce qui concerne la mobilisation du public, il semble s'agir d'une approche sur mesure. Nous aimerions que cette approche soit élargie afin de toucher un plus grand nombre de résidents au sein de la collectivité.

• (1235)

Harb Gill: En ce qui concerne l'obligation légale de Postes Canada de servir tous les Canadiens, pensez-vous que ce mandat est toujours respecté ou qu'il est discrètement affaibli?

Dwayne Jones: Il y a peut-être des signes précurseurs d'une érosion, mais surtout dans le sens... Je vais revenir à l'époque où il n'y avait pas de moratoire. Nous avons vu 1 500 collectivités perdre leur bureau de poste.

C'est pourquoi l'une de nos recommandations est de prolonger le délai de 45 à 100 jours et d'appliquer le moratoire complet jusqu'à ce que ces consultations aient eu lieu. Nous ne savons pas les conséquences pour les collectivités futures de l'absence de mesures de protection ou de paramètres établis.

Harb Gill: En ce qui concerne la modernisation, il en a été largement question ici. Nous sommes tous d'accord pour dire que Postes Canada doit se moderniser, mais où se situe la limite entre la modernisation et l'abandon de sa mission fondamentale de service public?

Dwayne Jones: Je pense que c'est un équilibre délicat, une sorte de numéro de funambule.

Je vais réitérer l'importance d'écouter la collectivité, car, dans certaines régions, le suivi minutieux d'un colis est essentiel pour la collectivité, tandis que, dans d'autres, ce n'est pas tant le suivi en ligne qui est primordial, mais plutôt la souplesse des heures auxquelles les gens peuvent aller chercher leurs colis. C'est là que, selon moi, Postes Canada peut se concentrer et obtenir le meilleur rendement possible en laissant les membres de la collectivité s'exprimer à ce sujet.

Harb Gill: Très bien.

Madame McEwen, vous avez étudié les contrats et la loi. Quelles sont les obligations légales de Postes Canada en matière de maintien d'un service équitable dans tout le pays? Sont-elles respectées?

Alison McEwen: La question est intéressante, et je pense que nous devons tous garder à l'esprit l'obligation de service universel.

Je m'inquiète du fait que, comme M. Jones l'a mentionné, avant le moratoire, 1 500 collectivités ont perdu leur bureau de poste. Même après le moratoire, 500 bureaux ruraux ont fermé leurs portes, par des voies variées. Je pense que nous devons être très attentifs à l'incidence de ces fermetures sur les obligations légales de Postes Canada et les Canadiens vivant en milieu rural.

Je pense que c'est en partie ce que dit l'ACMPA. Il n'y aura pas de solution universelle. Nous ne pouvons pas dire que tout bureau « de cette taille ou plus » est visé. Nous ne pouvons pas dire que toute collectivité « de cette taille ou plus » est désormais urbaine. Nous ne pouvons pas dire que telle solution s'applique à toute personne qui a un bureau de poste à moins de 50 kilomètres.

Il faut vraiment examiner ces collectivités, car les 3 000 bureaux de l'ACMPA sont très différents les uns des autres.

Le président: Je crains de devoir vous interrompre, car nous avons dépassé le temps imparti.

Madame Rochefort, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

[Français]

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Ma circonscription est Nipissing—Timiskaming. Ma collectivité est un mélange d'urbain et de rural et, bien sûr, le bureau de poste est très important. Il y a des années, ma famille tenait le premier bureau de poste dans notre collectivité.

Je pense que dans ma collectivité, comme je l'ai mentionné lors de notre dernière réunion, les gens comprennent qu'un changement s'impose, mais il s'agit certainement d'un service essentiel. Nous devons le protéger et nous devons être en mesure de progresser. Mes questions portent essentiellement, dans une certaine mesure, sur la manière dont nous pouvons progresser.

D'un point de vue rural, monsieur Jones, je souhaite comprendre le programme de mesures d'adaptation et leur fonctionnement dans les régions rurales du Canada. Notre population est assez âgée. Je comprends également que Postes Canada pourrait envisager d'examiner et éventuellement de réexaminer ce service si nécessaire.

Comment voyez-vous les choses? Comment voyez-vous le fonctionnement des mesures d'adaptation dans les régions rurales du Canada?

Dwayne Jones: Je pense que le plus important serait de faire le premier pas, c'est-à-dire que si l'entreprise fait preuve d'ouverture d'esprit pour écouter ce que la collectivité a à dire, cela l'aidera grandement à mettre cela en pratique sur le terrain.

Écouter les collectivités pour savoir ce qui est le plus crucial et le plus important pour elles serait le plus grand pas en avant. Encore une fois, si la Société tente d'appliquer un modèle unique à tous les milieux ruraux, nous serons confrontés aux mêmes obstacles qu'aujourd'hui. Nous savons que ce modèle n'a pas fait ses preuves, et nous devons nous adapter et nous accommoder.

Je pense que pour permettre aux membres des régions rurales du Canada... Encore une fois, je reviens sur l'importance du suivi en ligne. Ce n'est peut-être pas leur principale préoccupation; rester connectés grâce, par exemple, à une livraison en trois jours dans cette région est peut-être plus important pour eux que de pouvoir suivre leur colis.

Essayer de faire entrer les non-technophiles dans un modèle qui doit fonctionner de telle façon pose un problème. Je le répète, certains de nos clients viennent encore acheter un seul timbre parce que c'est leur routine quotidienne, et ils continueront à le faire jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus le faire. Cela fonctionne très bien dans telle région et dans telle collectivité. La Société doit le reconnaître et miser sur cela.

• (1240)

Pauline Rochefort: Merci beaucoup.

Madame Simpson, j'avais hâte de vous rencontrer, car vous êtes pour moi une héroïne.

Vous dirigez une très grande organisation et les opinions divergent à travers le pays. Comment gérez-vous cela?

Jan Simpson: Merci beaucoup.

En tant que syndicat, nous avons huit régions à travers le pays, et la réalité de chacun est très importante pour nous. Nous avons un comité exécutif national. Nous nous réunissons, nous discutons et nous consultons nos membres et le public canadien à travers le pays.

Nous avons lancé la campagne « Vers des collectivités durables » qui nous a amenés dans toutes les collectivités du pays et nous a permis d'entendre ce que les citoyens canadiens attendent de leur bureau de poste. Personne ne nous a demandé de supprimer la distribution à domicile. Les gens veulent en fait un service amélioré.

Postes Canada doit commencer à distribuer davantage de colis, et pour nous, la distribution à domicile est le modèle utilisé par nos concurrents. En éliminant la livraison à domicile et en passant aux boîtes postales communautaires, vous supprimez votre avantage concurrentiel et, par conséquent, vous privez Postes Canada de profits qu'elle pourrait réaliser.

Pauline Rochefort: À qui appartient Purolator?

Jan Simpson: Postes Canada en détient plus de 91 %, et le gouvernement en détient également une partie.

Pauline Rochefort: Merci pour cette précision.

À l'avenir, il semble évident que nous constatons tous un décalage entre le point de vue du Syndicat et celui de Postes Canada. Le Syndicat voit-il une issue, et si oui, comment envisage-t-il l'avenir?

Jan Simpson: Nous sommes impatients de retourner à la table des négociations. Je me suis entretenue avec M. Ettinger. Nous allons retourner à la table des négociations et essayer de négocier des conventions collectives ratifiables.

Le gouvernement est beaucoup intervenu dans cette ronde de négociations, ce qui a nui à nos négociations. Vous avez retardé nos négociations et créé davantage d'instabilité pour la population canadienne en nous retirant notre droit de grève, en mettant en place la Commission et, ensuite, en imposant un vote. Nous avons perdu ce vote, mais nous avons réussi, car 70 % de nos membres ont déclaré que les conventions collectives qui leur étaient proposées n'étaient pas ratifiables.

Je vois le Syndicat et Postes Canada travailler ensemble en revenant à la table des négociations et en négociant des conventions collectives ratifiables, ainsi qu'en consultant véritablement la population canadienne sur sa vision de l'avenir de son service postal public afin de rétablir de bons services et d'élargir les services de Postes Canada pour générer des revenus, dès maintenant, pour l'entreprise.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Gaudreau, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis vraiment bouche bée. Je constate que le système ne fonctionne pas en matière de gouvernance.

En tant que personne d'affaires, je sais que, dans le monde des affaires, les conflits d'intérêts doivent être divulgués et réaménagés.

Comment est-il possible que, à la table des négociations, des membres du conseil d'administration de Postes Canada soient également membres du conseil d'administration d'un concurrent? Certains pourraient avoir de l'information privilégiée.

On dit que la livraison des lettres chez Postes Canada est déficiente, mais j'aimerais voir les chiffres. En revanche, Purolator affiche un important bénéfice. Or, je viens de comprendre qu'ils sont tous autour de la même table. Je pense que même M. Hudon y est aussi.

Il faut démystifier tout cela. On ne vous consulte pas et on s'acharne à empiéter sur les compétences des provinces. Comme je l'ai dit tantôt, il y a 41 millions de Canadiens et 17 millions d'adresses postales. Postes Canada est un joyau.

Pourtant, on dit qu'on veut s'inspirer du modèle allemand, que les services postaux seront contractuels et qu'ils deviendront concurrentiels. Toutefois, il est clair que la Basse-Côte-Nord et d'autres régions éloignées, comme les Îles-de-la-Madeleine, n'auront plus de service de livraison, parce que le service n'y est offert que par Postes Canada.

Honnêtement, la seule chose que je comprends, c'est qu'on ne peut pas maintenir le statu quo. Êtes-vous prêts à ne pas balayer du revers de la main le rapport Kaplan? Il doit sûrement y avoir des choses intéressantes, dans ce rapport.

Pour les besoins du rapport que le Comité devra rédiger, j'aimerais que vous nous disiez quelles mesures devraient être appliquées et quelles étapes devraient être franchies pour que notre modèle soit pérenne.

● (1245)

[Traduction]

Jan Simpson: Je vais laisser mon collègue répondre.

Le président: Je crains que nous n'ayons pas le temps d'entendre votre réponse, à moins que vous ne puissiez la donner en cinq secondes environ. Cependant, nous acceptons volontiers les mémoires écrits au Comité. Vous pouvez en fournir un, et vous aussi, monsieur Jones, si vous souhaitez répondre à des questions laissées en suspens.

Jim Gallant (Négociateur, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes): Puis-je répondre en 10 secondes?

Le président: Soyez très bref.

Jim Gallant: Ma réponse de 10 secondes est que vous êtes bouche bée parce que vous n'avez pas parlé au Syndicat. Les parlementaires commencent à parler au Syndicat, et c'est ce qu'il faut faire, car tout ce que Postes Canada vous dit n'est pas vrai.

Le président: Merci. Nous acceptons quand même les mémoires écrits.

Nous passons maintenant à M. Patzer pour cinq minutes.

Jeremy Patzer: Je vais céder mon temps de parole pour ce tour de questions à M. Boulерice.

Le président: Très bien.

Allez-y, monsieur Boulерice.

[Français]

Alexandre Boulерice: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie mon collègue de me céder ce temps de parole important.

Je remercie nos invités du milieu syndical.

Je vais continuer la discussion sur le potentiel conflit d'intérêts.

On voit une diminution de la part de marché de Postes Canada et, en même temps, une augmentation de la part de marché de Purolator dans la livraison des colis. On sait qu'il s'agit de l'activité postale la plus rentable.

Or, le président-directeur général de Postes Canada siège au conseil d'administration de Purolator.

Dans le contexte de ce conflit d'intérêts potentiel, est-il possible qu'on ait volontairement fait en sorte que Postes Canada perde de l'argent?

[Traduction]

Jim Gallant: Oui, c'est vrai. À la table des négociations, Postes Canada nous a dit qu'elle pensait pouvoir sous-traiter tous les colis qu'elle livre au Canada. Cela fait partie du problème auquel le Syndicat est confronté à la table des négociations.

Nous voyons le conflit d'intérêts d'une manière plus profonde. Nous avons quelqu'un à la table qui veut, faute d'un meilleur mot, édulcorer une convention collective et vider le service de sa substance. C'est son objectif, à ce stade, et la Société utilise ses rapports annuels pour y parvenir.

Il est très facile pour n'importe quelle entreprise de montrer qu'elle a trop dépensé. Pendant que nous sommes assis ici aujourd'hui, des stationnements de bureaux de poste sont en train d'être asphaltés et d'autres choses du genre. Elle dit qu'elle perd 10 millions de dollars par jour, mais elle dépense plus qu'elle ne gagne, ce qui n'est bon pour aucune entreprise. Ce n'est pas bon pour un service public.

Le Syndicat a proposé des idées. Mme Simpson a dit dans sa déclaration que 376 millions de dollars se sont ajoutés aux recettes au cours des deux premiers trimestres parce que le Parlement avait approuvé l'augmentation des tarifs postaux qui est entrée en vigueur le 13 janvier dernier. Si l'on extrapole sur l'ensemble de l'année, Postes Canada aurait engrangé environ 1 milliard de dollars de recettes supplémentaires si des conventions collectives avaient été signées et si la stabilité avait été rétablie au sein de l'entreprise.

[Français]

Alexandre Boulерice: Ce que vous nous dites, monsieur Gallant, c'est que le portrait que le ministre nous a brossé la semaine dernière n'est pas conforme à la réalité.

Vous dites qu'il s'est fait un peu entourlouper par Postes Canada, qui ne lui a dit que ce qu'il voulait bien lui dire ou lui faire comprendre.

[Traduction]

Jim Gallant: Postes Canada n'a pas été honnête avec les parlementaires, avec le gouvernement. Tout est obscur. Au départ, on disait que la Société perdait du terrain. Elle est passée de 62 à 29 % du marché du commerce électronique. Maintenant, elle change de discours et affirme avoir perdu tout son marché des colis. Cela change constamment. Si les gens ne font pas attention, la Société fera en sorte que nous perdions ce service, alors qu'il pourrait être rentable tel qu'il est actuellement.

● (1250)

[Français]

Alexandre Boulерice: Merci, monsieur Gallant. C'est une information importante.

Le gouvernement libéral a annoncé la fin du service de livraison à domicile. Il s'agit d'une réduction de service touchant directement la population, soit 4 millions de Québécois et de Canadiens. Il s'agit aussi de pertes d'emplois, de bons emplois syndiqués. Le ministre peut nous dire que cela se fera par attrition, mais on sait que, par attrition, ça veut dire que c'est un jeune qui n'aura pas accès à un emploi à Postes Canada.

Selon les évaluations que vous avez faites, la fin du service de livraison à domicile représente combien de pertes d'emplois, de bons emplois syndiqués, selon vous?

[Traduction]

Jan Simpson: Plusieurs milliers de bons emplois syndiqués seront perdus avec ce plan que le gouvernement veut mettre en œuvre. Nous voyons que la Société a engrangé 376 millions de dollars au cours des deux premiers trimestres. Elle a la capacité de rétablir la livraison de colis et de faire croître cette activité. Il n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle, que Postes Canada envisage de réduire ses services.

Nous devons procéder à un examen complet du mandat public afin de pouvoir réellement entendre ce dont les Canadiens ont besoin et obtenir des données précises et réelles afin que nous puissions évaluer la situation dans son ensemble. Nous n'avons pas entendu les chiffres concernant ses recettes. Nous n'avons entendu que ce qu'elle perd, à savoir 10 millions de dollars par jour, mais combien gagne-t-elle réellement?

À la Commission d'enquête sur les relations de travail, le rapport de M. Kaplan suit ce qu'a dit M. Ettinger. La Société va gagner 80 millions de dollars par an grâce à l'augmentation du prix des timbres cette année. Nous avons vu que la Société a gagné 376 millions de dollars au cours des deux premiers trimestres. C'est presque quatre fois plus que ce qu'il avait prévu.

[Français]

Alexandre Boulerice: J'ai peut-être le temps pour une dernière question.

Madame Simpson, vous avez proposé de diversifier les sources de revenus pour Postes Canada. M. Jones nous a parlé de services gouvernementaux dans des bureaux de poste en région rurale.

Quelle serait la proposition du syndicat pour augmenter les revenus de Postes Canada et, ainsi, assurer la pérennité de ce service si essentiel?

[Traduction]

Le président: Je crains que nous ayons dépassé le temps prévu, monsieur Boulerice.

Encore une fois, je vous invite à nous soumettre un mémoire écrit. Nous en avons déjà entendu parler au sein du Comité, mais vous pourriez peut-être en fournir une version actualisée par écrit au greffier. Nous la ferons traduire dans les deux langues et l'enverrons à tout le monde.

Monsieur Gasparro, nous terminerons avec vous.

Vince Gasparro: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous d'être venus. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Beaucoup d'entre nous ont dit qu'ils ne voulaient pas que Postes Canada continue d'être une source de préoccupation, non seulement pour nous, mais pour nos enfants et nos petits-enfants. Il est évident que le secteur postal a changé. Nous l'avons constaté à l'échelle mondiale. Il ne s'agit pas d'un problème canadien, mais d'un changement mondial. Au cours des dernières années, nous avons constaté une baisse du nombre d'envois postaux traités par Postes Canada, qui est passé de cinq milliards à deux milliards. L'augmentation du prix des timbres, comme on l'a dit, pourrait être une solution, mais d'un autre côté, cela pourrait accélérer la baisse du nombre d'envois postaux traités.

J'aimerais vraiment comprendre, de votre point de vue, comment vous envisagez le fonctionnement de Postes Canada en 2050, par exemple, lorsque nos enfants et petits-enfants se tourneront vers Postes Canada? Je veux vraiment me concentrer sur l'avenir. Ne regardons pas en arrière. À quoi ressemblera Postes Canada à l'avenir pour que les Canadiens puissent continuer à en profiter et à l'utiliser, tout en étant économiquement viable?

Jan Simpson: Selon nous, Postes Canada doit consulter la population canadienne. C'est le premier pas. Nous constatons un changement dans le pays. Le nombre de maisons et d'appartements aug-

mente, mais nous avons besoin d'un service de livraison à domicile. Nous savons que les plus gros profits de Postes Canada proviendront du modèle de livraison de colis. Nous voyons les concurrents faire plusieurs livraisons à domicile par jour. Postes Canada assure en fait la livraison du dernier kilomètre dans les zones rurales et éloignées où ces entreprises ne peuvent pas se rendre.

Pour moi, la vision est celle d'un service postal public qui inclut tous les Canadiens et qui remplit son mandat de servir tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence. Il ne s'agit pas de réduire les services. Nous savons que la population vieillit. L'installation de boîtes postales communautaires pour ces maisons ne fera qu'augmenter le nombre de personnes qui ne pourront plus vivre chez elles de manière autonome. Depuis que Postes Canada a mis en place les boîtes postales communautaires et le programme des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, seuls 17 000 ménages ont été approuvés pour ce service. Selon nous, c'est insuffisant.

Vous devez consulter. Selon nous, vous devez négocier des conventions collectives ratifiables. Nous avons entendu dire qu'il est très important pour ces régions rurales et éloignées et pour les municipalités de recevoir également leurs journaux. Malheureusement, Postes Canada ne nous a pas consultés lorsqu'elle a modifié la classification des journaux.

Selon moi, c'est un service postal public qui dessert les Canadiens, peu importe où ils se trouvent. Il est inclusif. Il n'offre pas un milieu de travail « à la demande ». Nous savons que le travail de week-end est très important, mais il doit être rémunéré à un salaire décent afin que les gens puissent subvenir à leurs besoins et nourrir leur famille. Il est inacceptable que des postiers ou qui que ce soit d'autre doivent recourir à une banque alimentaire. Vous savez à quoi ressemble le loyer à Toronto actuellement. Les gens n'ont pas les moyens de le payer.

Nous entendons Postes Canada dire qu'elle est incapable de retenir ses employés. Elle doit améliorer les salaires et discuter avec les Canadiens pour s'assurer qu'elle développe le réseau de bureaux de poste publics. À l'heure actuelle, elle collabore avec la banque KOHO pour offrir des services bancaires. Nous constatons que de nombreuses banques quittent les collectivités en ce moment. Nous en avons vu partir beaucoup pendant la COVID. Je sais que dans les provinces de l'Atlantique, certaines personnes doivent prendre deux jours pour se rendre à une banque.

Nous sommes également en mesure d'offrir les services de Service Ontario à nos guichets, comme M. Jones l'a mentionné. Nous offrons auparavant des services de passeport. Nous traitons également les prêts étudiants. Postes Canada a la capacité, étant parfois le seul immeuble fédéral dans certaines collectivités, d'offrir d'autres services que la livraison du courrier et d'élargir ces services, mais aussi d'en étendre la portée et de s'assurer qu'ils parviennent à tous les clients qui en ont besoin.

• (1255)

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Vince Gasparro: Très rapidement, envisagez-vous un monde dans lequel Postes Canada pourrait s'associer à des entités du secteur privé afin de diversifier ses sources de revenus?

Jan Simpson: Oui, nous l'envisageons. La Société a cette possibilité après consultation du Syndicat. Nous pouvons travailler ensemble pour voir comment cela peut se faire. Nous pensons que c'est ce qui doit se passer: des conventions collectives ratifiables pour apporter de la stabilité, mais aussi une véritable consultation, au lieu de nous informer après que les choses ont été mises en œuvre.

Vince Gasparro: Merci beaucoup.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Gasparro.

Chers témoins, merci encore de vous être joints à nous. Nous vous remercions de tous vos commentaires. Je vous rappelle que si vous avez des commentaires écrits que vous n'avez pas pu présenter aujourd'hui, nous serions heureux de les recevoir.

Sur ce, chers collègues, la séance est levée. Nous nous reverrons jeudi.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>